

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 27 janvier 2022

DEL_20220127_10

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **24**
De présents **27**
De votants

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Cession gratuite
d'une parcelle de
terrain auprès de
riverains : cession
Ville/Faret, parcelle
BM 85**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE_VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Sébastien WAIRY, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU, Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

1^{er} février 2021

Et que la convocation avait été faite le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Myriam LEROUX a donné son mandat à Benoît PICHARD
- Patricia L'ECORSIER a donné son mandat à Stéphanie BURNEL
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Laurence FREMINET

Absentes :

- **Christelle POHON et Isabelle GUENEGO**

19 janvier 2022

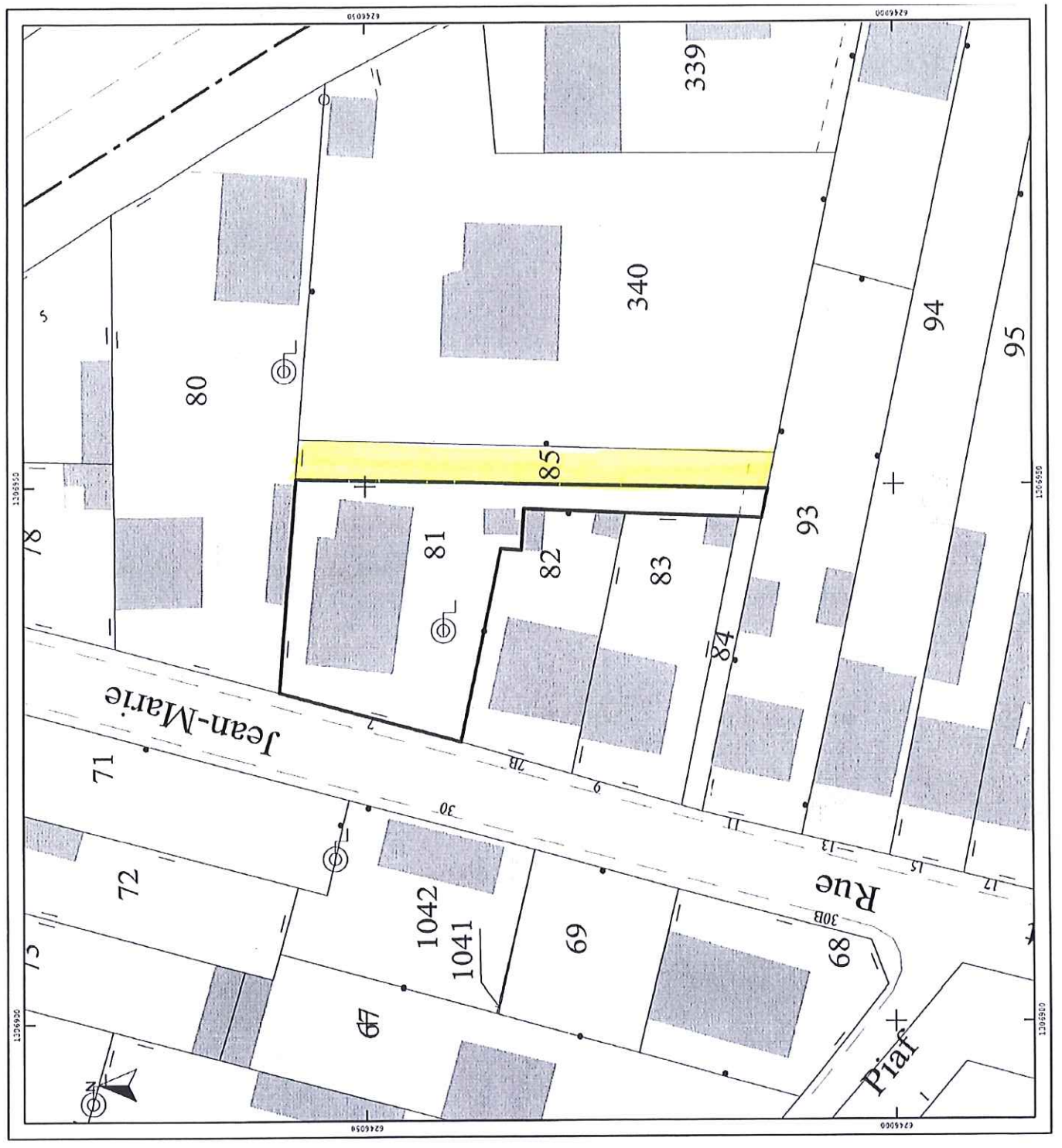
M. Jean-Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal est informé de la possibilité d'une cession amiable de terrain non bâti propriété de la commune auprès de Mr et Mme Faret 7, rue Jean Marie Perret. Ce terrain avait été acheté par M et Mme Faret à Mme Le Mauff en 1983 et a été acquis par la commune par erreur suite à son classement parmi les biens vacants en 2016.

Section cadastrale	Numéro cadastre	Surface globale	Surface cédée	Zonage PLUi	Propriétaire	Acquéreur	Coût de cession
BM	25	153m ²	153m ²	UBa1	COMMUNE TRIGNAC	Mr et Mme Faret	Cession à titre gratuit

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la cession entre la ville et Mr et Mme Faret.

Pour information, la valeur foncière selon l'évaluation de France Domaine réf. 2021-44210 85771 en date du 08 décembre 2021 a été arrêtée à 3060 €.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,
VU l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 janvier 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'autoriser la cession gratuite d'une parcelle de terrain auprès de riverains à M. et Mme Faret,
- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :

